



Ascenseur privatif construction

Par **valence**, le **26/02/2019** à **18:46**

Bonjour,

dans un immeuble de 4 étages le projet de construction d'un ascenseur a été refusé à la majorité.

Un groupe de copropriétaires veut obtenir l'autorisation de le faire à leur frais.

La construction de l'ascenseur nécessite de diminuer la largeur des escaliers (partie commune donc).

A quelle majorité cette autorisation peut elle être accordée ? (Article 25? 26? Unanimité ?)

merci pour votre réponse

Par **youris**, le **26/02/2019** à **19:10**

bonjour,

installer un ascenseur privatif dans les parties communes me semble complexé car il faudrait que les copropriétaires intéressés achètent des parties communes, mais cela se fera au détriment des conditions de confort et d'utilisation de l'escalier partie commune et dans ce cas, il faut l'unanimité.

voir ce lien:

<https://www.village-justice.com/articles/regles-majorite-applicables,7990.html>

salutations